



institut du développement durable et des relations internationales – 6, rue du Général Clergerie – 75116 Paris – France – Tél. : 01 53 70 22 35 – iddri@iddri.org – www.iddri.org

idées
POUR LE DÉBAT

N° 14/2005 | RESSOURCES NATURELLES

Conservation de la biodiversité forestière tropicale en Afrique centrale : dépassionner les débats

Stéphane Guéneau (Iddri)

Franck Jacobée (MEDD)

Stéphane Guéneau et Franck Jacobée ont présenté cette communication pour introduire la conférence-débat organisée le 16 décembre 2004 à Paris par l'Iddri, dans le cadre du Groupe

de travail national sur les forêts tropicales humides (soutenu par le MAE, le MEDD et l'AfD). Ce document n'engage que ses auteurs. En le mettant en ligne sur son site, l'Iddri a pour

objectif de diffuser des travaux qu'il juge intéressants pour alimenter le débat.

Tous droits réservés

Conservation de la biodiversité et valorisation des biens et services environnementaux de la forêt tropicale humide : quelle approche française ?

Conférence-débat

Conservation de la biodiversité forestière tropicale en Afrique centrale : dépassionner les débats

**Stéphane Guéneau, Iddri
Franck Jacobée, Medd**

Décembre 2004

Historiquement, la conservation des ressources biologiques des forêts tropicales a toujours fait l'objet d'âpres débats. Ainsi, lors des négociations visant à établir la Convention sur la diversité biologique, les pays détenteurs (au Sud) et utilisateurs (au Nord) se sont positionnés différemment. Plusieurs parties prenantes, écologistes et représentants du secteur privé par exemple, affichent des visions parfois apparemment contradictoires de la conservation (Landrot, 2004 ; Thiollay, 2004), voire divergentes sur les objectifs et les méthodes permettant de préserver la biodiversité. Au sein des même groupes d'acteurs, par exemple au cœur de la communauté scientifique, plusieurs courants se distinguent sur les approches permettant d'atteindre des objectifs satisfaisants de conservation de la biodiversité (Wilhussen & *al.*, 2002 ; Schwartzman & *al.*, Terborgh, 1999, Oates, 1999). Les ONG ne sont pas non plus exemptes de ces divergences internes. Les opérations menées par certaines d'entre elles sont critiquées pour leur approche très « conservationniste » qui s'éloigne de plus en plus de l'esprit du développement durable, en particulier des besoins exprimés par les populations locales (Chapin, 2004, Carrere & Bravo, 2004).

En toile de fond, ces nombreux différends séparent de manière persistante les partisans d'une protection intégrale des espaces naturels les plus riches en biodiversité d'un côté et, de l'autre, les tenants d'une approche conciliant conservation des forêts et développement des populations locales.

La complexité, le nombre élevé de parties prenantes, la persistance des débats, rendent difficile tout exercice visant à définir des lignes directrices claires en matière de stratégie de coopération pour la conservation de la biodiversité des forêts tropicales. Dès lors, il apparaît nécessaire d'analyser dans un premier temps les arguments qui, au fil du temps, ont conforté les positions des différents acteurs dans les approches qu'ils préconisent pour améliorer la conservation de la biodiversité forestière. Dans un

second temps, cette analyse nous permettra de déterminer les incidences de cette évolution sur les différents enjeux actuels et options possibles des politiques de conservation, plus particulièrement en Afrique centrale.

L'évolution des approches de la conservation

Il est communément admis que les politiques de conservation ont changé significativement depuis les deux dernières décennies. Historiquement, on peut affirmer que deux grands paradigmes se sont succédé, et qu'un troisième est actuellement en train d'émerger.

De l'approche « forteresse » de la conservation au paradigme participatif

Le premier paradigme, à l'origine des premières grandes actions de conservation au XIX^e siècle et encore en vigueur dans les années 80, consistait en la création de zones naturelles protégées exclusives où les populations locales étaient considérées comme directement menaçantes pour le maintien de la biodiversité (« fortress conservation »). Pour les tenants de cette approche, les sciences biologiques doivent constituer le socle premier de la conservation de la biodiversité. Des aires protégées naturelles inhabitées seraient la meilleure solution pour protéger durablement les milieux naturels en péril.

La réflexion sur le développement durable a eu pour effet de modifier considérablement ce paradigme de la conservation. En effet, dans la réalité, les approches « top-down » traditionnelles de conception des aires protégées qui visent à exclure toute présence humaine des dites zones satisfont peu efficacement les objectifs de conservation pour de multiples raisons : impossibilité de clôturer les aires protégées, faibles moyens de contrôle des personnels des réserves, frustrations générées par l'exclusion des populations locales riveraines ou non qui maintiennent des activités de braconnage, etc. Par nature, de telles approches sont non durables (Brown, 2003).

Dès lors, dès la fin des années 80, une nouvelle approche de la conservation s'est imposée. Elle est fondée sur la participation et le renforcement des capacités des populations locales comme moyens fondamentaux permettant d'atteindre des objectifs élevés de conservation (« new conservation » ou « people-oriented approaches »). Ce paradigme part du constat que l'enclavement et la pauvreté de populations rurales qui sont largement dépendantes des ressources forestières font partie des causes significatives de dégradation des ressources naturelles. Tout projet de conservation devrait donc viser en premier lieu à améliorer les conditions de vie des populations locales. Cette approche a été largement acceptée et adoptée par les organismes en charge de la conservation, étatiques ou non gouvernementaux.

Hulme et Murphree (1999) signalent que cette nouvelle approche de la conservation comprend trois inflexions majeures dans les modes de pensée et les pratiques :

- un passage d'une gouvernance centralisée et étatique à une gouvernance participative locale ;
- une reconceptualisation de la conservation basée sur la notion de développement durable ;
- l'incorporation d'idées libérales et le recours aux forces du marché pour financer la conservation.

Du modèle participatif à l'approche marchande

Dès la fin des années 80, de nombreux organes de financement ont choisi d'appuyer des « projets intégrés de conservation et de développement ». Ces projets visent à encourager les populations à opter pour des pratiques compatibles avec la conservation plutôt que d'investir directement dans la conservation elle-même. Cible particulière de cette approche indirecte de la conservation, les projets visant à développer l'écotourisme en zone forestière ont été largement

soutenus par les bailleurs de fonds, notamment l'USAID et la Banque mondiale (Nicholls, 2004). Mais d'autres projets ont, en leur temps, également bénéficié de financements importants, comme ceux visant à développer des filières durables de produits forestiers non ligneux. A ce titre, le financement de l'aménagement forestier durable en Afrique peut également être considéré comme une variante des nombreuses incitations au développement d'activités économiques pour lesquelles la protection de la biodiversité constitue un bénéfice secondaire.

Récemment, ces mesures indirectes de conservation ont été sévèrement critiquées. Ces critiques ont porté d'une part sur la faiblesse des bénéfices qu'elles apportent aux populations locales. Les profits seraient plus faibles que ceux réalisés au moyen d'activités moins durables. La plupart des communautés locales impliquées dans des projets d'écotourisme ne percevraient qu'une faible part des bénéfices dégagés et leur subsistance dépendrait d'autres activités, dont certaines très prédatrices (Oates, 1999, Nicholls, 2004).

D'autre part, la critique porte sur l'incidence écologique des mesures indirectes de conservation. Par exemple, Terborgh (1999) avance certains arguments défendant la thèse de l'incapacité des approches intégrées de conservation et de développement à répondre aux forces externes qui menacent les aires protégées :

- les projets intégrés de conservation et de développement (PICD) qui sont parvenus à dynamiser l'économie locale ont souvent pour effet d'aggraver les problèmes de conservation en attirant de nouveaux habitants dans les zones protégées et par conséquent en accroissant la pression démographique et donc l'exploitation des ressources des zones protégées ;
- les PICD sont souvent conçus dans une optique de court terme alors que la conservation dans les zones protégées requiert un investissement de long terme ;
- les projets intégrés de conservation et de développement se trompent de cible : ils visent davantage l'amélioration des conditions de vie des populations locales que les aires protégées et leurs ressources naturelles ;
- les PICD ne parviennent pas à modifier certaines pratiques locales bien ancrées, comme par exemple, les comportements relatifs aux droits d'usage des ressources qui peuvent parfois aller à l'encontre des objectifs de conservation fixés par les projets ;
- les aires protégées sont menacées par des intérêts économiques bien plus puissants que celles qui sont soutenues par les PICD : exploitation du bois, du pétrole, etc.

Ferraro et Simpson (2003) complètent ce constat en affirmant que les approches indirectes de la conservation ont échoué du fait des affirmations erronées à propos des désirs et volontés de conservation des forêts par les populations locales, des effets ambigus des incitations à la conservation, des nécessités de mise en œuvre complexes et des difficultés à atteindre les aspects spatiaux et temporels des objectifs de conservation.

Ces critiques à l'encontre de la « nouvelle approche de la conservation » s'inscrivent dans un processus marqué par la résurgence du paradigme protectionniste. Terborgh (1999) estime par exemple qu'il faut renforcer et mieux cibler les objectifs de conservation au moyen d'approches plus rigides comme par exemple, des mesures d'exclusion des populations dans et en bordure des aires protégées, ou encore la création d'organismes de surveillance privés (« watchdog ») pour contrôler l'état des aires protégées. Selon Chapin (2004), une grande partie du courant conservationniste tendrait de plus en plus à ignorer le rôle des populations forestières comme parties constituantes de la conservation des forêts.

De nombreux auteurs ont critiqué ces récentes orientations qui ignorent certains aspects clefs des processus sociaux et politiques (Wilhussen & al., 2002 ; Schwartzman & al., 2000). Ces derniers signalent que les populations forestières sont des acteurs politiques majeurs des régions tropicales et doivent être considérés à ce titre comme des composantes essentielles des politiques de conservation à long terme des forêts tropicales. La création et l'extension d'aires protégées

dans les forêts tropicales sont des objectifs louables de conservation de ressources menacées. Mais la poursuite exclusive de ces objectifs, en considérant les populations forestières et rurales comme des ennemies de la nature, ne peut en aucun cas s'avérer satisfaisante, y compris d'un point de vue strictement écologique.

Afin de dépasser ce débat, Ferraro & *al.* (2002, 2003) ont récemment proposé de refonder les approches de la conservation sur une toute nouvelle conception : « You should pay for what you want to get ». Autrement dit, si les bailleurs de fonds veulent atteindre les objectifs de conservation qu'ils se sont fixés, ils doivent payer pour la conservation et non pas pour des activités qu'ils croient liées à la conservation (Ferraro & Kiss, 2002).

A partir d'une analyse coût-efficacité des aides à la conservation, Ferraro et Simpson (2002) démontrent qu'il est beaucoup plus efficace de compenser les coûts relatifs de la conservation par des aides directes aux populations locales plutôt que de chercher à encourager, au moyen de subsides, des activités économiques alternatives à celles qui contribuent à la déforestation, comme, par exemple, l'écotourisme. De plus, le recours à des mécanismes d'aide directe aux populations locales en échange de « performances de conservation » s'avèrerait une solution gagnante-gagnante, car elle permettrait de mieux satisfaire tant les objectifs de conservation que ceux de développement. Le modèle économétrique développé par les auteurs montre par exemple qu'à Madagascar, pour un même budget alloué à la conservation, opter pour des paiements directs aurait permis de protéger 80 % des forêts tropicales contre 12 à 22 % à l'aide de mesures indirectes. De plus, les revenus des populations locales auraient doublé grâce aux aides directes. Les tenants de cette approche concluent que les bailleurs de fonds et opérateurs de la conservation devraient peut-être être plus réalistes : la biodiversité serait en danger dans les pays en développement tout simplement parce que les bénéfices matériels que les populations locales retirent de sa destruction dépassent largement ce qu'ils s'attendent à gagner de sa préservation (Ferraro & Simpson, 2003).

A travers les thèses défendues entre autres par Ferraro & *al.*, on voit donc se recomposer avec acuité un nouveau paradigme qui penche fortement en direction de l'une des inflexions des modes de pensées introduites par l'approche de la nouvelle conservation, et décrite ci avant par Hulme et Murphree : la conservation des forêts tropicales est désormais insérée dans un système économique marchand où l'offre et la demande de biodiversité tendent à se privatiser (Lescuyer, 2004). Pour Nicholls (2004), la biodiversité doit désormais être considérée comme une « commodité » que l'on peut vendre et acheter.

Dans les faits, l'approche marchande de la conservation (« market-based conservation ») ne constitue pas encore un courant dominant. La plupart des mécanismes cités ne sont que purement théoriques ou d'application très restreinte. Néanmoins, plusieurs signes montrent que c'est une tendance qui doit être prise en compte dans toute réflexion visant à établir une stratégie de conservation. La littérature sur les possibilités de conservation qui découleraient de mécanismes de marché visant la rémunération des services environnementaux commence à s'étoffer (Niesten & Rice, 2004. Landell-Mills & Porras, 2002, Sherr & *al.*, 2003). Ces instruments de marché s'insèrent dans des contrats à géométrie variable pour la conservation de la biodiversité qui lient des Etats, des entreprises privées, des ONG et des communautés locales. En outre, autre signe d'inflexion vers une vision marchande de la biodiversité, les grandes ONG conservationnistes nouent des relations de plus en plus forte avec des entreprises privées. Des « sponsors » privés prennent de plus en plus de place dans le financement des grandes organisations de conservation. Conservation International aurait par exemple reçu, en 2003, 9 millions de dollars en provenance de 250 firmes privées.

Conséquences sur la définition des politiques forestières tropicales, en particulier en Afrique.

Au début des années 90, l'objectif de conservation des ressources forestières n'était pas considéré comme essentiel en Afrique centrale. Depuis, sous la pression internationale, la conservation est devenue un sujet de préoccupation générale. Plusieurs avancées ont été constatées (Vives, 2003) :

- une préoccupation affichée à haut niveau, à travers la COMIFAC (Conférence des ministres des forêts d'Afrique centrale) et la CEFDHAC (Conférence des écosystèmes denses et humides d'Afrique centrale) ;
- des avancées législatives avec l'inclusion des principes du développement durable dans les codes forestiers et la mise en œuvre de réformes fiscales ;
- la mise en place, sur le terrain, de plans d'aménagement durable et d'initiatives volontaires du secteur privé visant à s'engager dans un développement durable, notamment par le biais d'accords de partenariat avec des ONG écologistes.

La résurgence du paradigme protectionniste combinée à l'émergence d'une approche marchande de la conservation suscite quelques interrogations qui doivent être intégrées dans la réflexion sur les réorientations possibles des politiques de coopération en direction des forêts tropicales, notamment dans le contexte particulier de l'Afrique, zone d'intervention prioritaire de la France.

Sortir du débat stérile entre aménagement durable et conservation

Compte tenu de la part élevée de concessions d'exploitation forestières en Afrique centrale, les plans d'aménagement durable ont été mis en avant comme instruments principaux des politiques de conservation forestière. La résurgence du paradigme conservationniste est particulièrement marquée sur le sujet de l'aménagement forestier durable, puisque les capacités de ce dernier à atteindre des objectifs élevés de conservation sont mises en doute par certaines grandes organisations conservationnistes (Niesten & Rice, 2004). En outre, l'appui à l'aménagement durable des forêts est contesté par une partie du mouvement écologiste qui considère que la cible principale du financement public devrait être les populations locales, et non les entreprises forestières qui s'engagent dans l'aménagement durable (Communiqué des ONG écologistes françaises, avril 2004).

Des mécanismes originaux et novateurs ont donc été proposés comme alternatives à l'aménagement durable des forêts, comme les concessions de conservation (Niesten & Rice, 2004). Mais ces instruments n'ont été que peu appliqués pour le moment et leur mise en œuvre dans des contextes particuliers poserait vraisemblablement de nombreux problèmes. Le renoncement au développement induit par la transformation d'une concession forestière en aire protégée devrait en effet générer un manque à gagner considérable pour l'Etat – voire les autorités locales – du fait de la perte de prélèvements fiscaux significatifs (Karsenty & Nasi, 2004). Davantage que la conservation, l'exploitation commerciale du bois sera probablement toujours une source de revenus primordiale pour les Etats africains, de développement économique et d'emploi, qu'il sera difficile de compenser par le simple biais du rachat de concessions par les organisations conservationnistes.

Par conséquent, la mise en œuvre de l'aménagement forestier durable restera certainement une option centrale des politiques de conservation. Ce constat semble désormais établi dans les milieux professionnels (Landrot, 2004), parmi une partie des organisations investies dans la conservation (Vedder & Mokombo, 2001) et dans le secteur de la recherche. Comme le mentionnent Karsenty et Nasi (2004) il serait plus constructif de réfléchir à des approches complémentaires entre l'aménagement durable et les autres instruments de la conservation que de les opposer de manière stérile.

Ceci étant dit, l'un des enjeux cruciaux de la conservation réside dans la manière dont est organisée cette complémentarité. Les concessions gérées durablement peuvent par exemple servir de zones tampon autour des aires protégées. Les plans d'aménagement durable des concessions peuvent intégrer des zones de protection pour les écosystèmes les plus représentatifs et au besoin, servir de corridors écologiques. Enfin, et surtout, la complémentarité entre les aires protégées et les concessions forestières pourrait jouer un rôle majeur pour réguler l'exploitation de viande de brousse, qui constitue aujourd'hui l'une des menaces les plus sérieuses pour la conservation de la faune en Afrique centrale, notamment les grandes espèces menacées. La consommation de viande de brousse des 24 millions d'habitants du bassin du Congo atteindrait un million de tonnes par an. Elle serait en progression annuelle de 3 % du fait de la croissance démographique, rythme jugé très préoccupant pour la survie de certaines espèces comme le gorille (www.westerngorilla.org).

Améliorer l'efficacité et la représentativité du réseau d'aires protégées

Les aires protégées continueront de jouer un rôle majeur dans la conservation de la biodiversité des forêts tropicales. Actuellement, 7 à 8 % de la surface terrestre de l'Afrique centrale est protégée, 6,3 % au Cameroun, 10,5 % au Gabon (PNUE, 2002 ; Doumenge & *al.*, 2001). Plusieurs parcs d'Afrique centrale excèdent 400 000 ha, surfaces relativement vastes en comparaison de celles existant dans d'autres régions (Vedder & Mokombo, 2001). En 2000, le Réseau des aires protégées d'Afrique centrale (RAPAC) a été créé associant les administrations de la sous-région en charge des aires protégées en une association de droit privé. Cette nouvelle structure peine toutefois à trouver ses marques et souffre de financements insuffisants (Vives, 2003).

Compte tenu des coûts de gestion des aires protégées et des coûts d'opportunité d'exploitation des zones forestière, il est peu probable que les surfaces protégées augmentent significativement à l'avenir (Vedder & Mokombo, 2001). Même si l'accroissement de la superficie globale des espaces à protéger reste une revendication forte des milieux conservationnistes, c'est davantage sur la manière dont sont conçues les aires protégées qu'il faudrait concentrer les efforts. Au moins deux points apparaissent particulièrement problématiques : la représentativité et l'efficacité des aires protégées.

Les aires protégées sont souvent créées davantage en fonction de considérations économiques et politiques qu'écologiques. Elles se situent souvent dans des espaces enclavés, ou dans des zones servant de refuges pour certaines espèces emblématiques. De nombreuses espèces et écosystèmes riches et représentatifs de la diversité biologique ne sont pas inclus dans les aires protégées actuelles, et les menaces qui pèsent sur ces espèces sont peu prises en considération. Vedder et Mokombo (2001) signalent à juste titre que la surface des zones significative du point de vue biologique est inversement proportionnelle à la connaissance et à la confiance dans l'information dont on dispose sur les dites zones. Ceci montre à quel point les travaux de recherche manquent. La majeure partie de l'écosystème forestier tropical humide et de son fonctionnement reste encore à découvrir.

De nombreuses aires protégées sont créées sur le papier mais ne sont pas suivies de mesures opérationnelles sur le terrain. Plus de 40 % des aires protégées du Cameroun, de la Guinée équatoriale et du Gabon disposeraient d'un statut de conservation faible (statut de réserve forestière, selon la classification de l'UICN) ou imprécis et temporaire (Doumenge & *al.*, 2001). Les administrations locales en charge des aires protégées sont dotées d'un effectif insuffisant et peu qualifié, ce qui constitue un obstacle de poids à la mise en œuvre d'actions de conservation efficaces.

La faiblesse des mécanismes de contrôle et de sanction des contrevenants et, surtout, la concurrence sévère d'autres activités plus rémunératrices que la conservation rendent les aires protégées peu efficaces. L'Etat se donne rarement les moyens de la stricte application des lois, particulièrement lorsque des intérêts économiques puissants sont en jeu. De plus, le respect des règles qui régissent les aires protégées d'Afrique centrale est complexifié par les défaillances de gouvernance locale et le partage du pouvoir entre les élites (Vives, 2003). L'exemple du Gabon qui s'est lancé en 2003 dans la création de treize parcs nationaux aux engagements pris lors du Sommet de Johannesburg sur le développement durable est assez significatif de l'ambiguïté entre les motivations qui président à la création des parcs et la détermination de l'Etat à attirer des investissements : depuis 2003, plusieurs sociétés d'extraction de ressources ligneuses et pétrolières se sont implantées dans les parcs régionaux (Ndinga, 2004), rendant vaines les initiatives de conservation.

Enfin, certains auteurs se montrent assez réservés quant à la capacité et à la volonté des Etats d'Afrique centrale de mettre en œuvre des politiques très volontaristes de conservation à travers l'extension d'aires protégées (Doumenge *et al.*, 2001). Les services de l'Etat en charge des aires protégées et ceux en charge de l'attribution des permis forestiers sont souvent peu coordonnés voire parfois en compétition. Comme pour bien d'autres secteurs en Afrique, la formation et le renforcement de la gouvernance locale de la conservation sont des enjeux de taille.

Une des idées souvent avancées, qui permettrait en partie de résoudre ces difficultés, consiste à inclure l'aire protégée dans un ensemble géographique fonctionnel où chaque espace dispose d'un statut reconnu par la loi (Vedder & Mokombo, 2001, Billand, 2001). Les différents congrès

mondiaux sur les aires protégées qui se sont déroulés tous les dix ans depuis 1962 ont en effet conclu que l'un des défis importants pour le futur serait de ne plus voir les aires protégées comme des îles mais comme les éléments d'un réseau (Sheppard, 2000). Elles doivent être abordées comme des éléments à part entière et appréciés de l'aménagement du territoire national, voire régional.

Définir une approche multiple de la conservation.

Selon certains acteurs, la survie de certaines espèces emblématiques menacées d'extinction comme le gorille passe par la création d'un réseau d'aires protégées sur l'ensemble de la surface de répartition de l'espèce. Ces espaces protégés devraient, selon les mêmes auteurs, être particulièrement étendus, et se consacrer exclusivement à des activités de conservation (www.westerngorilla.org). Toutefois, bien que nous assistions de toute évidence à une évolution du paradigme de la conservation, il est probable que les « nouvelles approches de la conservation » ne pourront être totalement abandonnées (Adams & Hulme 2001, Brown, 2003). Au terme d'une enquête auprès des principales organisations de conservation, Mogelgaard (2003) montre, que malgré le retour en force du paradigme conservacionniste, les approches de la conservation qui intègrent les populations comme composante centrale de leur intervention devraient continuer à s'imposer. Dès lors, il apparaît utile d'évaluer les succès et échecs de ces approches afin d'en tirer les enseignements et d'accroître leur efficacité.

Vives (2003), par exemple, signale qu'au terme de dix années de gestion d'aires protégées dans le cadre du programme ECOFAC, l'un des points positifs a été le développement de l'économie locale par le biais de nombreux mécanismes : introduction d'innovations technologiques, désenclavement de zones, rémunération des personnels des réserves conduisant à une augmentation du pouvoir d'achat, etc. Cependant, la durabilité de cette économie locale dépend largement du maintien de financements extérieurs. Parmi les différentes activités citées permettant de lier conservation et développement dans les aires protégées, il semble que l'écotourisme constitue celle qui présente le plus de potentiel. Ainsi, les initiatives d'écotourisme réalisées au Congo auraient généré des revenus non négligeables, même si des contraintes comme les conflits et les épidémies, le manque d'infrastructure, la logistique défaillante, etc., limitent drastiquement les potentialités de développement du secteur touristique.

L'un des principaux problèmes rencontrés par les projets intégrés de conservation et de développement a été de concrétiser l'approche participative. Cette dernière a été imposée de manière quasi dogmatique, sans s'appuyer sur de réels travaux de recherche. Des lacunes sont certainement à combler à ce niveau. Pour aller dans ce sens, Brown (2002) suggère que l'amélioration des approches indirectes de la conservation devrait passer par des travaux de recherche visant à mieux comprendre la complexité des communautés locales, à poser les conditions effectives de véritables processus participatifs, à déterminer les modalités d'une plus grande responsabilisation des populations locales et à évaluer les impacts des actions mises en œuvre sur le développement durable.

Les approches marchandes de la conservation, plus récentes, souffrent moins d'un défaut d'évaluation que de véritables tests sur le terrain. Les aides directes suggérées par Ferraro & al. ont été fortement décriées avant même d'avoir fait l'objet d'applications concrètes. Nombreux sont ceux qui pointent l'absence d'encadrement institutionnel dans les Etats africains, rendant difficile leur opérationnalisation. Pourtant, cette contrainte n'est pas spécifique à ce type d'instruments et vaut pour bien d'autres mécanismes de conservation. Certains auteurs estiment par ailleurs que les mécanismes de paiement directs seront difficilement applicables en Afrique centrale du fait de pratiques forestières qui relèvent d'arrangements informels et flexibles (Lescuyer, 2004). En outre, ils mentionnent les risques de déstructuration sociale liés à l'afflux massif de capitaux pour la conservation dans des sociétés peu habituées aux échanges marchands. Enfin, comme le signale Nicholls (2004), le versement d'aides directes ne peut se concevoir que dans le cadre d'une stratégie plus large où des instruments indirects tels que la concertation et l'éducation sont nécessaires pour orienter les pratiques des populations locales vers un développement durable. Toutefois toutes ces

critiques n'auront véritablement de sens que lorsque des expériences concrètes seront évaluées, comme par exemple des programmes pilotes.

Financer la conservation

De nombreux auteurs et organisations écologistes pointent l'insuffisance du financement de la conservation. Les dépenses de conservation des pays développés n'atteindraient tout au plus que le tiers des besoins réels permettant d'atteindre un objectif de 15 % de protection effective de la surface terrestre, proportion jugée par certains scientifiques comme à peine suffisante pour conserver des échantillons représentatifs d'espèces d'habitats et d'écosystèmes à moyen et long terme (Nicholls, 2004). En outre, les pays en développement sont ceux qui bénéficient le moins de financements : par exemple, l'investissement rapporté au km² dans les parcs nationaux américains était six fois plus élevé qu'en Afrique centrale malgré une richesse en biodiversité bien plus faible.

L'insuffisance de financements est l'une des causes majeures de l'ineffectivité des politiques de conservation en Afrique centrale. Par exemple, en Guinée équatoriale, l'institut chargé de gérer les 13 aires protégées qui couvrent 18 % du territoire national tarde à être opérationnel du fait de l'absence d'aides extérieures et intérieures, et ce, malgré une croissance économique de 34 % en 2002 grâce aux revenus pétroliers (Vives, 2003).

Certains auteurs (Balmford & Whitten, 2003) signalent que les bénéfices qui proviennent des services rendus par la forêt et des valeurs d'existence et d'option future bénéficient davantage à la communauté internationale qu'aux acteurs locaux. Les coûts de la conservation, quant à eux, sont majoritairement supportés par les populations locales. Les aires protégées se traduisent par exemple par une perte de revenu et un coût d'opportunité qui, souvent, n'est pas compensé efficacement. Par exemple, selon certaines estimations (Nicholls, 2004) deux parcs nationaux à Madagascar seraient à l'origine d'une réduction de 10 % environ des revenus annuels des villageois situés à proximité. L'augmentation du financement de la conservation doit donc être considérée comme une orientation prioritaire pour les pays développés.

La nécessaire augmentation du volume de l'aide est donc un enjeu de taille pour l'ensemble des financeurs de potentiels de la conservation : gouvernements, fondations privées, entreprises, organisations conservationnistes. De nouveaux instruments de marché ont été introduits ces dernières années, qui constituent une voie très prisée de financement de la conservation : développement de nouveaux marchés pour les services environnementaux, accords de financement volontaires des entreprises privées, prix de marché supérieurs pour des produits certifiés qui contribuent à protéger la biodiversité, etc. Les potentialités liées à ces instruments ne devront pas faire oublier la nécessaire augmentation des transferts financiers des Etats, sans quoi, selon certains auteurs, la plupart des ressources forestières tropicales seront perdues (Balmford & Whitten, 2003).

Conclusion

Les conflits entre la conservation des forêts tropicales et le développement des populations qui y vivent et des Nations qui les possèdent est un sujet qui continue d'animer les débats tant scientifiques que politiques. Ce bref panorama des enjeux actuels montre à quel point la problématique de la conservation est complexe. De cette complexité, on retiendra l'impossibilité de mettre en œuvre des solutions ou approches univoques ; et surtout, la nécessité de dépasser les oppositions vaines entre conservation et développement afin d'opter pour des approches plus constructives basées sur des combinaisons d'instruments appliquées en fonction de situations écologiques, socio-économiques et politiques locales.

Bibliographie

Adams W. M. & Hulme D., Conservation and communities : changing narratives, policies and practices in African conservation. Community conservation research in Africa working paper n°4, IDPM

Babin, D., Des espaces protégés pour concilier conservation de la biodiversité et développement durable, Les cahiers de l'IFB

Balmford, Andrew & Whitten, Tony. Who should pay for tropical conservation, and how could the costs be met ?, Oryx Vol. 37 n°2, Avril 2003

Bashige Baliruha, E., La conservation de la biodiversité dans les régions en conflit : l'expérience de l'ICCN, ICCN 2004

Billand, Alain, L'aire protégée, outil d'aménagement du territoire, Canopée n°20, juin 2001

Brown, Katrina, Innovations for conservation and development, The Geographical journal Vol 168, N°1, Mars 2002

Brown, Katrina, Three challenges for a real people-centred conservation, Global Ecology and Biogeography n°12, 2003, pp.89-92

Carrere, Ricardo & Bravo, Elizabeth, Protected areas : Protected against whom ?, Oilwatch & WRM, janvier 2004

Chapin, Mac, A challenge to Conservationists, World Watch magazine, November-December 2004

Doumenge & al., Conservation de la biodiversité forestière en Afrique centrale atlantique III : Gestion et priorités d'investissement dans les sites critiques, Bois et forêts des tropiques n°277, 2003

Doumenge & al., Conservation de la biodiversité forestière en Afrique centrale atlantique : le réseau d'aires protégées est-il adéquat ? Bois et forêts des tropiques n°268, 2001

Ferraro, P. J. & Kiss A., Getting what you paid for : direct payment as an alternative investment for conserving biodiversity, Science n°268, 29 novembre 2002.

Ferraro, Paul, & Simpson, David, Protecting forest and biodiversity : Are investments in eco-friendly production activities the best way to protect endangered ecosystems and enhance rural livelihoods ? Paper presented at The international conference on Rural Livelihoods, Forests and Biodiversity, 19-23 mai 2003, Allemagne.

Ferraro, Paul, & Simpson, David, The cost-effectiveness of conservation payments, Land economics, Août 2002, pp. 339-353

Hulme, D. & Murphree, M., Communities, wildlife and 'new conservation' in Africa, Journal of International Development n°11, 1999, pp.277-285

Jeanrenaud, Sally, People-oriented approaches in global conservation. Is the leopard changing its spots ? IIED and IDS, 2002

Karsenty, A., Nasi, R., Les « concessions de conservation » sonnent-elles le glas de l'aménagement forestier durable ?, Un commentaire sur l'article de Niesten et Rice, Cirad, 2004

Landell-Mills, Natasha & Porras, Ina, Silver bullet or fool's gold? A global review of markets for forest environmental services and their impacts for the poor, IIED, 2002

Landrot, J.-J., La mise en valeur durable des concessions, outil complémentaire de protection des forêts tropicales humides, IFIA, Communication au groupe national de travail sur les forêts tropicales humides, décembre 2004

Lescuyer, Guillaume, La biodiversité, un nouveau « gombo » ? Cirad-forêt, avril 2004

Mogelgaard, Kathleen, Helping people, saving biodiversity. An overview of integrated approaches to conservation and development, Population action international, Occasional paper, Mars 2003

- Ndinga, Assitou**, Gabon : les parcs nationaux peuvent-ils sauver les forêts ? Bulletin du World Rainforest Movement n°86, septembre 2004.
- Ngatoua, Urbain**, Conservation of biodiversity in the Central African Republic, Yale F&ES Bulletin 102
- Nicholls, Henry**, The Conservation Business, PLoS Biology Vol.2 Issue 9, Septembre 2004, pages 1256-1259
- Nielsen, E., Rice, R.**, Gestion durable des forêts et incitations directes à la conservation de la diversité, Revue forestière française, 2004
- Oates, J.F.**, Myth and reality in the rain forest: how conservation strategies are falling in West Africa, University of California Press, 1999
- Ruiz-Perez, M., & al.**, Markets drive the specialization strategies of forest peoples, Ecology and Society, vol 9, n°2, 2004
- Scherr, S., White, A., Kaimowitz, D.**, A new agenda for forest conservation and poverty alleviation: making markets works for low-income producers, CIFOR / Forest trends, 2003
- Scherr, S., White, A., Khare, A.**, Current status and future potential of markets for ecosystem services of tropical forest : an overview, Forest Trend
(www.foresttrends.org/whoweare/publications.htm)
- Schwartzman, S., Moreira, A., Nepstad, D.**, Rethinking tropical forest conservation: perils in parks, Conservation Biology, Vol 14, N°5
- Sheppard, David**, Aires protégées, avantages sans frontières, CMAP / IUCN, 2000
- Terborgh, J.**, Requiem for Nature, Island Press, 1999
- UNEP**, Global environment Outlook 3, 2002
- Thiollay, J.-M.**, La biodiversité des forêts tropicales et sa gestion, Communication au groupe national de travail sur les forêts tropicales humides, décembre 2004
- Vande Weghe J.-P. & Doumenge, Ch.**, Pourquoi des aires protégées ?, Canopée n°20, juin 2001
- Vedder, Annie & Mokombo, Tony**, Filling Conservation Gaps in Central Africa: Conserving What, Where, How and at What Cost?, CARPE Congo Basin Information series, Issue brief n°4, Mars 2001
- Vives, M.**, Les aires protégées : un arc à plusieurs cordes, Canopée n°20, juin 2001
- Wilhussen, P.R., Brechin, S.R., Fortwangler, C.L., West, P. C.**, Reinventing the square wheel: critique of a resurgent 'protection paradigm' in international biodiversity conservation, Society and Natural Resources Vol 15, n°1, janvier 2002
- Vives, Muriel**, Pour que l'arbre ne cache pas la forêt, Canopée n°23, janvier 2003, Ecofac